



PROCÈS VERBAL RÉUNION DU BUREAU DIRECTEUR

Visio conférence

Mardi 6 juin 2023

Présent.es connecté.es : Béatrice PETIT, Yannick PETIT, Patrick DEMAIRE, Didier LEBLANC, Christelle INDRILIUNAS, David DROULLON et Jessica BARBIER.

Invitée : Chantal TAMPERE – secrétaire CMCD Ligue.

Excusée : Mathilde DESMEULLES.

Ordre du jour :

- 1) Validation des anomalies constatées lors du contrôle de la 2^{ème} phase de la CMCD Régionale

Début de réunion à 19h45

En préambule, le Président de la Ligue remercie l'ensemble des clubs présents à l'Assemblée Générale de la Ligue samedi 3 juin 2023 à Alençon où 94% des clubs étaient présents. Un grand merci aux dirigeants du club de l'Entente Alençon Saint Germain pour l'excellente organisation de cette AG.

D'un point de vue réglementaire, l'adoption des nouveaux statuts ne change rien sur le processus de qualification des licences au niveau de la Ligue, celui-ci restant identique à celui de la saison 2022/2023.

1) **Validation des anomalies constatées lors du contrôle de la 2^{ème} phase de la CMCD Régionale**

Suite à la démission de la présidence de la CMCD d'Olivier SAUVAGE, conformément aux statuts, c'est au Bureau Directeur qu'il appartient d'acter officiellement les décisions de cette Commission.

Le Bureau Directeur a pris connaissance des propositions formulées lors de la réunion de la CMCD Régionale qui s'est réunie le 23 mai 2023 concernant les clubs à valoriser et les propositions de sanctions suite au contrôle de la 2^{ème} phase.

Pour rappel, suite au contrôle de la 1^{ère} phase, un état CMCD a été envoyé par la Ligue le 30 janvier 2023 à chaque club évoluant au niveau régional. Les Comités d'appartenances étaient en copie de cet envoi.

Lors de la saison 2022/2023, deux sessions de formation supplémentaires « animateur École d'arbitrage » ont été ajoutées par l'ITFE en novembre 2022 et mars 2023.

Concernant **les valorisations**, le Bureau Directeur valide la proposition qui concerne 46 clubs respectant l'ensemble des socles de base et des seuils de ressources sur les deux secteurs. Cette valorisation représente une somme globale de 8000 € à laquelle s'ajoutera l'achat de places pour des matchs de Proligue.

Concernant **les sanctions**, le Bureau Directeur valide la proposition pour non-respect de la CMCD Régionale tant sur les socles de bases que les seuils de ressources qui concerne 36 clubs.

Chaque club concerné par la sanction CMCD ou la valorisation va recevoir rapidement un courrier officiel envoyé sur la boîte fédérale.

Le Bureau Directeur remercie Chantal TAMPERE pour la qualité du travail administratif réalisé pour la Commission CMCD Régionale.

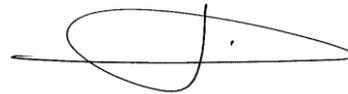
Fin de réunion à 21h15

Béatrice PETIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Béatrice Petit', with a stylized flourish at the end.

Secrétaire Générale

Nicolas MARAIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Marais', with a large, sweeping loop and a horizontal line extending to the right.

Président LNHB